



## Commission des solidarités

### 444 - Actions spécifiques en faveur des personnes âgées

#### Propositions financières Budget Primitif 2014

#### Rapport n° CG/2013/109

##### Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'adoption des crédits correspondants pour 2014 aux actions spécifiques en faveur des personnes âgées. Elles comprennent les subventions de fonctionnement aux associations, le financement des centres locaux d'information et de coordination ainsi que diverses mesures de prévention de la dépendance.

##### Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2014
PAP	Maison de l'Autonomie	470 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>470 000,00 €</b>

#### 4441 - Subvention aux associations pour les personnes âgées

Le soutien financier aux associations à hauteur de 110 000€ constitue une action volontariste du Conseil Général du Bas-Rhin en complément de ses missions obligatoires. Les crédits consacrés à ce domaine sont destinés à soutenir les associations développant des actions favorisant le lien social et le maintien à domicile.

#### 4443 - Financement des centres locaux d'information et de coordination (CLIC)

La loi du 13 août 2004 a transféré le financement des centres locaux d'information et de coordination (CLIC) aux départements. Les crédits de 180 000€ affectés à cette enveloppe sont destinés aux 3 CLIC de la Ville de Strasbourg et à Réso 3 (CLIC sur le territoire CUS Sud).

#### 4446 - Schéma gérontologique

Les crédits proposés à hauteur de 60 000€ sont dédiés au financement d'actions inscrites au schéma gérontologique pour 2014 et concernent : la formation des travailleurs sociaux des UTAMS, le diagnostic du dispositif Accueil Familial et une éventuelle semaine évènementielle.

#### 4447 - Prévention de la dépendance

La prévention de la dépendance constitue un enjeu majeur du développement de l'action gérontologique départementale. Elle constitue une orientation forte du schéma gérontologique 2010-2014.

Parallèlement le Département poursuit son soutien financier aux opérateurs conduisant des ateliers tels que "mémoire" et "équilibre". Les crédits tiennent compte du nombre prévisionnel d'ateliers qui seront réalisés en 2014.

**Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :**

<b>Code</b>	<b>Libellé Mode d'action</b>	<b>Crédits inscrits au BP précédent</b>	<b>Crédits proposés au BP</b>
4441	Subvention aux associations oeuvrant dans le domaine gérontologique	110 000,00 €	110 000,00 €
4443	Dotation aux centres locaux d'information et de coordination	180 000,00 €	180 000,00 €
4446	Schéma gérontologique études	60 000,00 €	60 000,00 €
4447	Prévention de la dépendance	122 000,00 €	120 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission des solidarités et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2014.*

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL